IMSTAM sc
Intercommunale médico-sociale de Wallonie Picarde

Aux conseillers de la Province de Hainaut,
Aux conseillers communaux et de CPAS des
Communes affiliées à l'IMSTAM

Tournai, le 11 octobre 2024,

Mesdames et Messieurs les Conseillers provinciaux, communaux ou de CPAS désignés à l'Assemblée Générale de l'IMSTAM,

Nous vous convions à l'Assemblée générale ordinaire de l'IMSTAM, le mercredi 27 novembre 2024 à 18h30 à ORCQ – Chaussée de Lille 422C, au rez-de chaussée du bâtiment COFIDIS – Salles BX1-BX2.
L'accueil se fera à partir de 17h45 afin de débuter l'AG à 18h30 précises

L'ordre du jour est le suivant :

1. Approbation du PV de l'AG ordinaire de l'IMSTAM du 26 juin 2024
2. Plan stratégique 2025
3. Budget 2025
4. Divers

Les documents relatifs à cette Assemblée générale sont joints à la présente convocation et sont transmis par mail aux fonctionnaires dirigeants de la Province, de votre Commune ou CPAS.
Si vous souhaitez obtenir ces documents par voie directe, veuillez-nous en faire part par mail à info@imstam.be.

Nous nous permettons de vous rappeler qu'il est impératif que le Conseil :

1. s'exprime préalablement sur le contenu de chacun des points de l'ordre du jour ;
2. transmettre la délibération par courrier ou mail ou en main propre par un de leurs délégués au plus tard lors de l'Assemblée générale de l'IMSTAM ; Veuillez noter que la transmission préalable par mail à info@imstam.be est fortement souhaitée ;
3. mandate au moins un de leurs représentants à l'Assemblée générale pour que leurs votes soient validés. A défaut de présence d'au moins un des représentants, la délibération du conseil est considérée comme abstention.

A défaut de délibération du Conseil, chaque délégué présent pourra néanmoins émettre un vote personnel correspondant au cinquième des parts attribuées à l'associé qu'il représente.

52, rue du Viaduc-7500 Tournai
Tél : 069 89 15 40 - Fax : 069 84 02 48
www.imstam.be
info@imstam.be

Conformément à l'article L1523-13 §1er (alinéas 4 et 5) du CDLD, la séance de l'assemblée générale est ouverte à toutes les personnes domiciliées depuis 6 mois au moins sur le territoire d'une des communes, provinces ou CPAS associés.

Enfin, un repas (sous réservation obligatoire) vous sera servi à l'issue de l'Assemblée générale.
Nous vous prions donc de bien vouloir nous retourner, par mail, le bon annexé d'inscription à l'AG et de réservation de repas pour le 15 novembre 2024 au plus tard.

D'avance, nous vous prions d'agréer, Mesdames et Messieurs les Conseillers provinciaux, communaux et de CPAS, l'expression de notre considération distinguée.

Le Président,

Julien BAUWENS

52, rue du Viaduc-7500 Tournai
Tél : 069 89 15 40 - Fax : 069 84 02 48
www.imstam.be
info@imstam.be